

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Pierre Scherb, Patricia Richard, Jean Zahno, Didier Lyon, Pascal Altenbach, Jacques Pagan et Eric Bertinat: «Pour une prolongation des dates d'ouverture des bassins extérieurs».

Rapport de M. Timothée Fontolliet.

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du 16 janvier 2019. La commission s'est réunie les 17 octobre et 19 décembre 2019 et le 23 janvier 2020, sous la présidence de M. Maulini. Les notes des séances ont été prises par M^{me} Kiraly que le rapporteur remercie chaleureusement.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'été indien qui est inhabituellement ensoleillé depuis des années, avec des températures qui ont souvent dépassé les 25 degrés, dû vraisemblablement aux changements climatiques, selon les météorologues, et que la tendance va en s'accroissant;
- l'affluence record et la forte demande que connaissent nos bassins année après année;
- le succès que connaît la piscine de Marignac de Lancy en prolongeant la date de fermeture à la fin octobre;
- que la natation, outre son caractère sportif, est un moyen reconnu et recommandé par les médecins pour le bien-être et la santé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un rapport au Conseil municipal sur la possibilité de repousser la date de fermeture des bassins extérieurs de la Ville à la fin octobre;
- d'entamer des pourparlers avec les communes voisines afin d'envisager l'opportunité de concrétiser ce projet en commun.

Séance du 17 octobre 2019

Audition de M. Amar Madani, motionnaire

M. Madani introduit la motion M-1374. Il souligne dans un premier temps que la date de fermeture des piscines est au mois de septembre. Il constate que la durée saisonnière de l'ouverture des bassins est très courte et est perturbée par les aléas météorologiques.

M. Madani souligne que depuis plusieurs années on constate une affluence record des bassins au niveau de la Ville, du Canton, du lac ou encore du Rhône. Cette affluence pose la question de prolonger la date de la saison des piscines. Il rappelle que la piscine de Marignac à Lancy qui fermait d'habitude le 30 octobre a connu un succès phénoménal et a été prise d'assaut. M. Madani a également constaté l'ouverture de piscines à l'année chez des voisins et pour qui cela a plutôt bien marché. Il rappelle les bienfaits de la natation pour la santé et pour les loisirs. Tout comme les courses à pied, des compétitions populaires de natation s'organisent dans les piscines. Les gens ont besoin de s'entraîner et d'avoir du loisir.

Pour toutes ces raisons, M. Madani a décidé de présenter cette motion. Il demande au Conseil administratif de s'adapter aux changements des habitudes des consommateurs. Ce dernier, en constatant une mutation de la société, doit accompagner ces changements d'habitudes et doit remplir sa mission. M. Madani rappelle qu'il s'agit d'un rapport sur la possibilité de repousser la fermeture de la saison à fin octobre au lieu de mi-septembre et de faire un essai avec un bassin, peut-être deux bassins. M. Madani souligne qu'il serait intéressant d'essayer également de collaborer avec des communes voisines pour créer des synergies communes pour pouvoir lancer cet essai, sachant que l'activité sera à l'année au niveau des centres sportifs pour les différentes disciplines.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si la prolongation des ouvertures des piscines concerne les ouvertures en début de saison et les fermetures en fin de saison, ou seulement les ouvertures, ou seulement les fermetures. Ce même commissaire demande ce que le magistrat pense de ce projet vis-à-vis du personnel supplémentaire qu'il faudra rémunérer.

M. Madani répond que, concernant la fermeture, entre les mois de septembre et octobre, il y a les vacances scolaires et le Jeûne genevois et les gens partent en vacances à cette occasion. Il souhaiterait prolonger l'ouverture des piscines jusqu'à la fin d'octobre pour relancer l'économie locale et le commerce de proximité.

Un commissaire souligne qu'il y a des piscines qui ouvrent le 1^{er} juin. Il demande si certaines de ces piscines pourraient ouvrir le 1^{er} mai.

M. Madani répond qu'il faudrait voir avec le magistrat. Il propose que le Conseil administratif présente un rapport en la matière pour cette problématique. Concernant le personnel, il répond que cela relève de l'opérationnel, à savoir de dire combien cela va exactement demander. Suite au vote du 15 décembre dernier qui a permis la prolongation des heures d'ouverture, cela fut concrétisé. La piscine des Vernets a dû prolonger ses heures d'ouverture deux jours par semaine jusqu'à 22 h et idem pour la piscine de Varembe. Le magistrat a confirmé cette nouvelle. Cela a impliqué une augmentation des forces de travail et des coûts supplémentaires que le Conseil municipal a votés au mois de décembre dernier. Il n'est pas en mesure de dire combien cela va exactement engendrer.

Le même commissaire demande si ce projet pourrait s'étendre sur le Canton par peur que les piscines de la Ville soient envahies. Il demande s'il serait possible de faire la proposition dans les différentes communes avoisinantes et qui ont, elles aussi, des piscines non négligeables.

M. Madani aimerait bien que les communes envahissent les piscines car cela montrerait le besoin. Plus sérieusement, il rappelle que c'est avant tout une expérience. Il souligne que la deuxième invite évoque la possibilité de faire un projet commun avec les communes avoisinantes.

Un commissaire demande si le département s'est déjà prononcé sur ce qu'il est déjà possible de faire sur cette problématique.

M. Madani répond qu'il a pu contacter informellement le département et les employés du département. Certains trouvent que l'idée est bonne. M. Madani rappelle que la commission de la culture a proposé l'ouverture des bibliothèques le dimanche et que cette proposition a été acceptée. Il souligne que toute idée est bonne à étudier. Pour répondre directement à la question, il répond négativement.

Ce même commissaire demande si lors de la séance de la commission des finances le magistrat a expliqué le programme des ouvertures prochaines et si M. Madani est satisfait.

M. Madani répond qu'il est partiellement positif. Il souligne que l'ouverture de la piscine de Marignac de Lancy est à l'année et permet de désengorger les piscines municipales de la Ville parce qu'avant ces dernières étaient pris d'assaut par les clubs de sports de natation. Il souligne également que la prolongation des ouvertures jusqu'à 22 h deux jours par semaine, à savoir le lundi et le vendredi, répond partiellement au besoin.

Un commissaire souligne l'étonnement suite à la communication d'un rapport de M. Kanaan sur l'utilisation des piscines, lesquelles étaient à la première place pour la population et qu'il manquait également un bassin olympique. Depuis, les Eaux-Vives vont être intégrées, Meyrin a un projet. Lancy également. Il se souvient aussi que Thônex avait une piscine mais à l'époque elle était déficitaire.

Il mentionne le lac dont les rives ont été réaménagées. Il demande si nous n'aurions pas besoin maintenant de rééditer cette statistique qui avait été présentée par M. Kanaan, pour être sûr qu'il y a une véritable demande, qu'on réponde au besoin au bon endroit. Il souligne qu'il y a beaucoup de nouvelles choses. Il faudrait aussi communiquer entre les communes (Thônex, Meyrin, Lancy) pour décider comme il faut que ceux qui utilisent ces piscines soient confortés dans leur sport.

M. Madani rejoint les préoccupations de ce commissaire et souhaiterait que le département fasse un sondage, à l'instar de ce qu'il a fait pour les consommateurs au niveau de la culture pour tracer les besoins, les priorités, les carences et les points forts. Cette motion peut être amendée et peut présenter un rapport global pour la suite. Une étude comme celle mentionnée paraît essentiel et est un outil efficace pour la suite.

Le même commissaire souligne qu'avant de procéder aux ouvertures, il serait intéressant de connaître ce qu'on a à disposition et les besoins.

Une commissaire pense que c'est une bonne idée mais elle s'inquiète du coût que cela va générer pour un nombre limité de personnes qui vont utiliser des bassins extérieurs.

M. Madani répond qu'effectivement cela a un coût mais il ne peut pas dire de combien avec exactitude.

Cette commissaire demande si les familles au mois d'octobre sont moins enclines à aller dans les bassins extérieurs.

M. Madani répond qu'au mois d'octobre en général et depuis quelques années il fait beau et que les gens souhaitent sortir et vont consommer. Si une piscine est ouverte, ils iront et consommeront. C'est d'ailleurs un des éléments qui l'a poussé à déposer cette motion.

Le président demande si M. Madani a une approximation du nombre de personne qui pourraient être intéressées.

M. Madani répond qu'à vue d'œil ce sera une affluence moyenne dans un premier temps. Quand il y a l'offre, la demande suit. Une fois à disposition, les habitudes s'adapteront davantage.

Le président demande jusqu'à quand idéalement serait cette extension.

M. Madani répond jusqu'à fin octobre.

Le président demande si M. Madani a un exemple d'une autre ville qui fait cela.

M. Madani répond que Lyon le fait toute l'année.

Le président remercie M. Madani pour son intervention.

Discussion et votes éventuels

Une commissaire demande, au nom du Parti socialiste, d'auditionner le magistrat Kanaan pour avoir une idée plus précise de ce qui se fait déjà et comment.

Un commissaire répond qu'il est déjà possible de connaître les réponses du magistrat. Il a calculé que ce type de projet ferait un surplus entre 300 000 francs et 500 000 francs par année pour le nombre de piscine qu'ils ont en Ville de Genève. Le cas échéant, s'il y a une ouverture plus tard, il trouverait que ce serait bien d'engager du personnel et des chômeurs. Cela permettrait de pousser plus loin l'été indien ou le printemps chaud précoce. Pour l'exemple, le restaurant de Varembe est ouvert le soir. Ce commissaire pense qu'il est possible de proposer au Conseil administratif de faire un calcul pour savoir ce que cela va coûter ou l'envoyer directement en salle plénière. Il souligne également que d'ici à ce que le projet se mette en route il faudrait faire des démarches informelles.

Un commissaire souligne que concernant l'allongement du temps d'ouverture, il serait bien d'avoir quelqu'un qui représente une structure pour expliquer en détail les problèmes que cela pourrait poser en chiffres. Il faudrait avoir des informations concrètes sur le public nouveau que cela apporterait, les rotations du personnel pour bien connaître les enjeux des structures moyennes surtout car il faudrait du personnel en plus.

Le président met au vote la proposition de renvoyer directement cette motion au Conseil administratif, ce qui est refusé par 8 non (2 EàG, 2 PS, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC) contre 2 oui (MCG) et une abstention (S).

Le président met au vote la proposition d'auditionner le magistrat Kanaan, ce qui est accepté à l'unanimité, soit par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 PDC, 2 PLR, 2 MCG, 1 UDC).

Séance du 19 décembre 2019

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO) et de M^{me} Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21 – Ville durable (A21)

M. Kanaan explique que la présence des deux cheffes de service, Chiara Barberis pour le Service Agenda 21 – Ville durable (A21) au département des finances et du logement et Sybille Bonvin pour le Service des sports (SPO) au DCS, est signe de la collaboration très étroite avec le département de M^{me} Salerno concernant cet enjeu et d'une volonté politique forte du Conseil administratif dans ce domaine.

M^{me} Barberis explique que la réflexion sur le genre et le sport ne date pas d’hier. Le sport et les loisirs sportifs ne sont ni sexistes ni discriminants, ils ne sont que le reflet de la société. La question du sexisme et des rapports de pouvoir sont importants à thématiser que ce soit dans la sphère publique, privée ou professionnelle. Le sport est un enjeu important pour la Ville de Genève et ils ont souhaité, dès 2014, thématiser la semaine de l’égalité autour de la journée du 8 mars. Cela a donné lieu à une très belle campagne dans l’espace public autour du thème «le sport n’a pas de genre». Ils avaient donc développé une campagne, un clip et avaient aussi eu l’opportunité de travailler avec de multiples services de l’administration, mais également des associations qui sont toujours des partenaires extrêmement importants dans les campagnes qu’ils mènent. Associations avec lesquelles ils ont organisé de nombreuses tables rondes et démonstrations de sport, vélo-polo, une belle exposition sur des sportives romandes ainsi que la production d’une bibliographie qui oriente, qui donne des pistes de lecture et qui permet d’offrir au public de jeunes adultes différents supports de bibliothèque. Ils ont rencontré un bel enthousiasme autour de ce sujet et ils se sont aussi rendu compte qu’ils étaient parfois démunis pour savoir quel type de levier actionner pour essayer de travailler la question de l’égalité dans le sport. Il y avait aussi un manque de données qui permettent d’objectiver les questions dont ils parlent. Raison pour laquelle ils ont souhaité, en collaboration avec le SPO et les différents partenaires, lancer une enquête sur les pratiques sportives des femmes à Genève en 2016-2017. Enquête dont la commission des sports s’est saisie pour construire la motion qui nous occupe ce soir. Cette enquête a rencontré un grand succès puisqu’ils ont obtenu plus de 1600 réponses en ligne et ça a aussi donné lieu à de nombreux focus groupes et de nombreux entretiens, tant avec des femmes sportives que des acteurs d’associations ou professionnels du sport. Cette enquête a aussi permis de mettre en évidence un certain nombre de freins qui empêchent parfois la pratique sportive pour les femmes mais également l’établissement de dix recommandations pour pouvoir avancer sur un plan d’action sur lequel ils ont travaillé depuis 2017 avec de nombreux services. Ce plan d’action contient une structure de suivi au sein de l’administration, donc un groupe de travail interdépartemental qui représente les quatre départements impliqués, à savoir le SPO, le Service de la jeunesse (SEJ), le Service A21 et le Service des écoles et institutions pour l’enfance, car c’est aussi dans les écoles et auprès du tout jeune public que la lutte contre les préjugés et la déconstruction des stéréotypes est importante. Un comité de pilotage qui regroupe les chefs de service des quatre départements précités a aussi été mis en place, ainsi qu’un comité d’expertes femmes qui sont des grandes connaisseuses du monde sportif. Ce plan d’action est éminemment à l’œuvre. Elle revient aussi sur la question de la lutte contre les discriminations et l’égalité femmes-hommes qui se déploie en Ville de Genève de manière incrémentale. Ils ont lancé en février 2019 un plan d’action sur le sexisme et le harcèlement dans l’espace public et on sait que l’un des freins qui empêche l’accessibilité et la pratique du sport chez les femmes est lié à la manière

dont elles se sentent dans l'espace public. Ce sont donc des enjeux de sensibilisation, d'information, de formation des professionnels dans le monde du sport. Ils ont aussi lancé il y a à peu près un an maintenant une campagne de budgétisation qui consiste à se demander comment les ressources de la Ville peuvent contribuer à réduire les inégalités et cibler les priorités. Ils ont aujourd'hui quatre secteurs pilotes identifiés pour faire une analyse de budgétisation sensible au genre afin de connaître la manière dont les finances sont attribuées. Elle précise que ces différents sujets peuvent paraître se développer séparément mais en réalité ils se regroupent puisqu'il s'agit des mêmes enjeux. La démarche genre et sport initiée en Ville de Genève a été pionnière en Suisse car elle a suscité beaucoup d'intérêt d'autres villes romandes, dont Lausanne qui est à son tour en train de réaliser sur son territoire le même modèle que l'enquête faite en 2016-2017 ou encore Neuchâtel ou Vevey qui ont demandé au SPO et au Service A21 de venir expliquer la démarche auprès de leur conseil communal.

M^{me} Bonvin dit qu'ils ont dû mettre en place ce qui a été pensé sur le plan directeur et en faire des réalisations afin de le concrétiser. Pour ce faire il y a eu plusieurs actions avec premièrement le forum sport et société en 2019, avec comme thématique le sport féminin mais aussi l'égalité hommes-femmes dans le sport où beaucoup de monde s'est présenté et des stéréotypes ont été bousculés. La gent masculine s'est fait recadrer après des réflexions comme «un arbitre c'est un homme et pas une femme». Ils avaient des intervenants très pointus dans ce domaine qui ont été vraiment très réactifs. Un soutien spécifique au sport féminin a été mis en place en 2019 qui consiste en la création d'un fond de soutien au sport féminin. L'idée est de mettre en place plusieurs activités dédiées à la mise en place de cours sur le lien parent-enfant comme du yoga, de la gym poussette ou de la coordination. C'est donc une notion de partage familial et ils se sont rendu compte avec surprise que les deux parents étaient présents à certaines reprises. Ils ont aussi planifié un programme de garderie sportive dans le programme de reconstruction du stade du Bout-du-Monde. L'idée est de permettre à Madame de pouvoir venir faire du sport à des heures qui lui sont propres. Monsieur peut plus facilement aller faire du sport soit le matin de 7 h à 8 h soit le soir dès 18 h. Beaucoup de femmes aimeraient faire du sport mais aussi pouvoir prendre leurs enfants avec elles. Ce programme marche extrêmement bien dans les pays nordiques mais aussi en Hollande ou même en Allemagne. Ils ont aussi mis en place le développement d'une communauté de running pour affirmer la présence des sportifs dans la ville. Il est compliqué de s'approprier l'espace public et ce n'est pas toujours évident de pouvoir courir lorsqu'il fait sombre. L'idée est donc de permettre à des sportifs de pouvoir aller courir ensemble et de se sentir en sécurité. Plusieurs activités sportives ont été mises en avant comme la mise en place de la fan zone pour la coupe du monde de foot féminin 2019, ce qui a été une vraie réussite, mais encore le tchoukball qui est un des sports mixtes les plus mis en avant, le tournoi international des Black Boys dont le titre étonne car c'est un club

de garçons à l'origine. Ils ont donc voulu conserver le nom même si cela concerne les femmes à présent. Pareillement pour le Genève Volley, le Star Hockey Club ou encore l'équipe de rugby féminin pour lequel ils ont reçu de nombreux compliments dont l'appel de la Mission permanente thaïlandaise qui était époustoufflée par le soutien apporté à ce sport.

M^{me} Barberis explique qu'ils ont entamé toute une réflexion sur les sports urbains puisque ce sont des infrastructures sportives qui sont mises à disposition. Lors de la campagne de 2014 ils avaient laissé le skate-park aux filles, ce qui leur avait permis de constater qu'elles prenaient cet espace. Plusieurs actions skate-park ont été mises en place, avec en avril une initiation pour tous et toutes autour du parc mais aussi la tenue d'un contest féminin de best tricks qui est un concours de figures sur planche. Pour la première fois, le SEJ a aussi programmé un checks in balls, c'est-à-dire utiliser l'espace du balls de Plainpalais pour une manifestation féminine de rollers, puisque c'est un sport en développement autour de la même infrastructure. Le SEJ a donc fait beaucoup d'efforts sur la communication autour de ces événements et a estimé important d'encadrer de façon adéquate les jeunes, car le fait d'être encadré uniquement par des hommes empêche les filles de se projeter dans des carrières. Deux femmes viennent donc d'être engagées pour rejoindre l'équipe des gardiens et gardiennes du skate-park à Plainpalais. Il est aussi important d'être le plus objectif possible, ce qui donne lieu à des collectes de données depuis quelques mois pour connaître le taux de fréquentation de ce lieu selon le genre.

M^{me} Bonvin dit qu'il y a aussi la campagne «objectif zéro sexisme» qui lutte contre le sexisme et le harcèlement dans le sport en Ville de Genève. C'est aussi une réponse à l'engagement du plan d'action genre et sport dont l'idée est d'articuler l'objectif zéro sexisme dans notre ville. Nous savons que ça existe, que c'est quotidien, que ça en devient une banalité et il faut que ça cesse.

M. Kanaan dit que le sport est vecteur d'une image positive avec de nombreux atouts (santé, lien social, intégration, etc.) mais il faut aussi en reconnaître les limites et les côtés moins reluisants, comme les inégalités, les différentes formes d'excès, etc. Ce n'était pas évident de convaincre certains secteurs de l'importance de la sensibilisation sur l'inégalité entre femmes et hommes, et de la lutte contre les discriminations. Il est donc essentiel de passer par la communication et le dialogue afin de trouver des solutions, ainsi que des projets concrets.

Discussion et votes éventuels

Un commissaire dit que l'on peut parler de présentation empreinte de militantisme féministe. On a tendance à mettre sur le dos du machisme supposé des défauts de notre société qu'il ne nie pas. Il y a certes un déséquilibre hommes/femmes mais il trouve injuste de dire que Monsieur peut aller au sport car ce n'est

pas toujours vrai. Il était quand même responsable d'un département financier, il se levait à 7 h le matin au plus tard et il terminait à 19 h 15. Plutôt que de placer ce sujet sous l'aspect discriminatoire et sexiste, il préférerait parler d'orientation, d'information et d'initiation au sport pour que les filles soient motivées à se lancer dans le domaine. Il se demande si l'instruction publique ne pourrait pas jouer son rôle pour que les jeunes filles puissent entrer dans le domaine sportif d'une façon plus naturelle.

M. Kanaan dit que l'instruction publique a un rôle fondamental. Il estime d'ailleurs qu'on peut se poser la question si on n'en demande pas trop à cette institution car on attend d'elle qu'elle intervienne dans tous les domaines. Il y a aussi une action précoce au niveau de la petite enfance et même dans le parascolaire. Les gens dans le domaine du sport viennent par choix car personne n'est obligé d'en pratiquer. Cependant, 70% des subventions sportives allaient aux hommes car les grands sports d'équipe comme le football et le hockey sur glace sont encore majoritairement masculins. D'autres phénomènes sont plus complexes à gérer comme le fait que certaines femmes ont peur de courir seules le soir dans la rue ou ressentent différentes formes de discriminations, voire d'agressions, par exemple en raison de leur tenue ou de leur performance. Il faudra donc mener des campagnes actives de sensibilisation.

Une commissaire demande ce qu'ils ont reçu comme retours par rapport à l'évolution des mentalités. Concernant la crèche du Bout-du-Monde, elle voudrait connaître la limite d'âge des enfants accueillis et en savoir plus sur l'encadrement.

M^{me} Barberis répond à la première question. Ils ont lancé cette année la formation avec les agents de la police municipale (APM) en définissant d'abord le cadre avec la responsable des APM. Cette formation est donnée par une association appelée Le 2^e observatoire qui a construit le module de manière que ça colle à la réalité. Deux heures de cours sont données et les retours sont satisfaisants.

M^{me} Bonvin répond à la deuxième question. Il est impossible de construire une crèche à la halte-garderie car les contraintes sont telles que ce n'est pas possible. L'idée est de ne pas juste poser l'enfant mais de développer avec lui des activités. Ils n'ont pas encore reconstruit le Bout-du-Monde donc la crèche n'existe pas encore mais ils sont partis sur une tranche d'âge de 4 à 10 ans car les plus petits demandent de trop grandes contraintes organisationnelles.

Un commissaire dit que les facteurs objectifs l'emportent à long terme sur la réalité et les facteurs subjectifs. Il demande comment ils ont mis en place cette enquête et aussi s'ils n'ont mis à contribution que les femmes ou les hommes aussi.

M. Kanaan explique que l'intention de cette étude est un état des lieux à la fois budgétaire et factuel. Un bureau spécialisé l'a fait de manière méthodique pour avoir des données représentatives.

M^{me} Barberis ajoute qu'il y a aussi eu une enquête en ligne qui ciblait les femmes et posait des questions sur les freins que celles-ci pouvaient imaginer avoir pour la pratique sportive.

Un commissaire mentionne que le plus intéressant aurait été d'avoir le vote d'hommes et de femmes car il aurait été important de savoir pourquoi certains jeunes arrêtent de faire du sport.

M. Kanaan répond qu'une première étude beaucoup plus globale sur les pratiques et les besoins dans le sport à Genève avait été réalisée en 2011 et était sortie en 2013. La pratique sportive augmente en moyenne avec une diversification des pratiques sportives car les gens aiment de plus en plus faire du sport de manière indépendante. Cependant, les études montrent qu'il y a un manque de pratique chez les adolescents qu'ils n'arrivent pas encore à expliquer ou encore chez les jeunes femmes, peut-être à cause de la maternité.

M^{me} Bonvin explique qu'une étude doit être menée auprès des adolescentes à partir de 13-14 ans, car celles-ci arrêtent leur pratique sportive pour des raisons qui leur échappent, et ce n'est pas uniquement à cause des menstruations. Il y a sûrement autre chose derrière. Ces mêmes jeunes femmes reviennent dans le milieu vers 25 ans et elles ne veulent plus intégrer de club car c'est très contraignant à cause de la gestion de leur vie de famille.

Le même commissaire dit que les seniors sont aussi à prendre en compte car elles se débrouillent tout aussi bien.

M^{me} Bonvin indique à ce commissaire de consulter la page 12 du document à leur disposition. Les femmes de plus de 50 ans ont augmenté leur pratique sportive entre 2008 et 2014. Les campagnes portent leurs fruits mais cela prend du temps.

Un commissaire demande s'il y a d'autres projets en cours impliquant les espaces publics genevois.

M^{me} Bonvin explique qu'ils mettent en place des activités et des espaces urbains pour s'entraîner afin de s'approprier l'espace public car ce n'est pas dans les mœurs. La gym poussette est pratiquée en ville ainsi que les cours de yoga à la Perle du lac. La course de l'Escalade est aussi un bon moyen pour les gens de s'approprier cet espace, ce qui n'est pas toujours évident.

Ce même commissaire dit qu'il a lu un rapport datant de 2017 qui disait que les femmes préféreraient les endroits non mixtes. Il demande si les pratiques ont évolué et si les femmes préfèrent toujours les activités associatives ou plutôt les activités hors club.

M^{me} Bonvin répond que l'activité en club a baissé fortement, les gens restent en club souvent à cause de leurs enfants mais dès que les enfants quittent le club, les parents font de même. Il y a aussi eu la mode des fitness, mais ça n'a pas

réellement eu du succès car les gens n'ont pas envie d'être dépendants d'une structure. Les femmes préfèrent de nos jours faire de la marche à Vessy ou à la Queue-d'Arve.

Ce commissaire demande si elles ont pensé à élargir ce partenariat entre villes et départements au niveau cantonal car, en tant qu'ancien acteur de l'association sportive, il s'est rendu compte que la fréquentation a diminué drastiquement au fil des années.

M. Kanaan répond qu'ils ont des liens très étroits avec l'ensemble des associations et des clubs, notamment l'Association genevoise des sports (AGS). Tous s'entendent sur le fait que les gens sont totalement libres de pratiquer du sport déstructuré mais ils ont tout de même besoin des clubs car il n'y aurait pas de formation ni de compétition sans eux.

M^{me} Bonvin explique que les clubs n'arrivent plus à absorber les demandes chez les enfants et beaucoup de demandes sont refusées car les infrastructures sont saturées. Il faut donc augmenter nos infrastructures pour répondre à la demande et donc voter des crédits de construction. Une commissaire répond qu'une étude menée par l'Université de Lausanne existe sur le manque d'intégration des jeunes filles dans le sport. Cette étude affirme que lorsqu'une femme se lance dans la conquête d'un sport masculin, elle modifie profondément son rapport au corps qui se transforme en corps actif et remet en question la soumission à la domination masculine. M^{me} Bonvin est d'accord avec ces propos.

Cette même commissaire poursuit avec une deuxième question. Elle demande comment ils vont intégrer le rapport à la violence vu que la Ville de Genève a pour but de démasculiniser le sport.

M^{me} Bonvin dit qu'il y a deux types de violence, la violence physique qui est quasiment éradiquée, mais aussi la violence sexuelle et morale. Il y a eu un reportage dans l'émission «Envoyé spécial» il y a de cela deux semaines relatant le problème pour certains entraîneurs bénévoles français dont on ne recherche pas le casier judiciaire. Les grandes entités dirigeantes sportives sont en majorité masculines et beaucoup de femmes n'osent pas percer car il y a une telle hiérarchisation masculine qu'elles pensent qu'elles ne seront jamais à la hauteur. Certains sports, comme le tennis, ont cassé cette image.

Un commissaire demande si on a un chiffre global de taux d'activité ou de division de genre en moyenne genevoise sur l'ensemble de l'activité sportive.

M^{me} Bonvin dit qu'ils ne possèdent pas ce détail, ce serait un travail de titan.

Ce même commissaire demande si ce ne serait pas plus judicieux d'être proactif et d'atteindre un certain quota passant de 70% d'hommes et 30% de femmes à 65% d'hommes et 35% de femmes.

M. Kanaan répond que c'est dans les plans. Le Conseil municipal avait voté 400 000 francs de subventions l'année passée. L'enjeu des quotas est cependant assez complexe et lourd de conséquences.

Séance du 23 janvier 2020

Discussion et prises de positions

Un commissaire libéral-radical explique que la piscine extérieure des Vernets est plus vraisemblablement un plongeoir, ce qui n'est pas possible avec son entretien. Il y a une deuxième piscine, celle de Varembe, qui n'est pas chauffée. Le but serait d'envoyer un signal à la Ville, pour pouvoir chauffer la piscine suivant ses horaires. En effet, ce sont les deux seules piscines en extérieur présentes en Ville. Or, il s'agit d'augmenter la période de temps pendant lesquelles elles sont ouvertes.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois demande qu'ils puissent entendre l'avis de l'Etat. Selon lui, il est possible qu'il y ait un manque d'équilibre, car il y en a dans d'autres communes mais pas en Ville de Genève. L'Etat devrait être associé à cette motion.

Un commissaire libéral-radical explique qu'il est membre du comité de l'association Usagers des bains et piscines genevoises (UBPG). Une motion déposée au Grand Conseil le 3 octobre par M^{me} Delphine Bachman et M. Alberto Velasco demande des horaires d'accès aux piscines genevoises qui correspondent aux besoins de la population. Cela va dans le sens de ce qu'a mentionné son préopinant. Cette situation est donc déjà étudiée au Grand Conseil, pour savoir ce qui peut être fait avec la convention de Genève-Plage qui arrivera à son terme en 2020, et l'autre situation, avec la piscine de Carouge en extérieur, qui pourrait être ouverte plus longuement dans le temps. Ce sont des sujets déjà traités au Grand Conseil.

Une commissaire socialiste demande le coût du chauffage des bassins tel qu'opéré à la piscine de Lancy.

Le commissaire libéral-radical répond que cela avait dû coûter environ 1,5 million de francs pour pouvoir chauffer ce bassin. Néanmoins, la piscine de Lancy a été construite comme une piscine de l'ex-URSS, dans la mesure où il est possible de rentrer dans l'eau depuis l'intérieur des vestiaires, ce qui est très pratique. Selon lui, il serait difficile d'effectuer la même opération à Varembe. Selon sa logique, il pense que c'est le site exceptionnel de Genève-Plage qui devrait être concerné, parce qu'il est sous-utilisé actuellement, avec seulement quatre mois d'ouverture par année.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois demande s'il y a déjà eu des travaux, des auditions sur ce sujet.

Le même commissaire libéral-radical répond par la positive et ajoute qu'il serait possible d'envoyer la motion pour demander ce qu'il faudrait faire pour pouvoir élargir les ouvertures. Il ajoute qu'éventuellement il serait possible de ne pas fermer la motion à la Ville de Genève, qu'elle pourrait être amendée, que Carouge et Genève-Plage pourraient être rajoutés. En prenant modèle sur ce qui a été fait avec Lancy, dans la mesure où Genève aide au financement de sa piscine.

Le président demande une précision au commissaire du Mouvement citoyens genevois qui souhaite que soit demandé l'avis de du magistrat, pour savoir s'il serait possible de leur donner un avoir, ou d'engager une enquête.

Un autre commissaire du Mouvement citoyens genevois dit qu'il ne souhaite pas que la Ville finance d'autres piscines communales et qu'il faudrait se cantonner uniquement à celles de Genève.

Un commissaire socialiste déclare que son parti est prêt à voter cette motion pour trouver une solution aux problèmes actuels, parce qu'il n'est pas possible d'utiliser les bassins extérieurs.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois répond que tout le monde doit être d'accord.

Un autre commissaire lit les invites de la motion, où il s'agit de présenter un rapport technique, financier et d'entamer un dialogue avec les communes voisines.

Le président propose de voter la demande du commissaire du Mouvement citoyens genevois, à savoir de recevoir une personne du Conseil d'Etat, ce qui est refusé par 10 non (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 oui (MCG).

Vote

Le président passe au vote de la motion M-1374, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG).